

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-66-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique :** Madame Monsieur

Nom

PORCGROS

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

SAS

Pour une personne morale

N° SIRET

592 041 925 000 54

Le cas échéant

Adresse

21, AV. des Charentes

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

94585

Code postal

RUNGIS Cedex

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

0141732020

Portable

Fax

0146865376

(facultatif)

Courriel

Contact@porcgros.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

PELLOSIO

Prénoms

olivier

Qualité

DIRECTEUR GENERAL

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

592 041 925 000 54

Enseigne ou nom usuel du site

PORCGROS

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Il s'agit d'une cessation totale de l'activité.

Commentaires :

4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

- Les matières dangereuses ou susceptibles de se dégrader (co-produits, déchets biodégradables) seront évacuées ou éliminées en tant que déchets auprès des prestataires habituels. Selon leurs natures et leurs caractéristiques, il pourront être recyclés ou traités.
- Les produits de nettoyage seront également retirés et repris par notre prestataire de nettoyage.

Interdictions ou limitations d'accès au site :

- Les locaux libérés seront restitués à leur propriétaire la SEMMARIS.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

- Les alimentations en énergie au droit de notre atelier (eau, électricité...) seront coupées dès l'arrêt du fonctionnement du site.
- Les utilités étant gérées par le propriétaire du bâtiment (la SEMMARIS), nous n'interviendrons pas sur la production d'eau chaude.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

- Les locaux libérés seront restitués à leur propriétaire.

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

- Les locaux seront vidés avant d'être restitués à leur propriétaire.
- Le matériel industriel sera mis en sécurité.
- Les stockages des matières premières et produits finis seront entièrement vidés.
- un nettoyage complet des locaux sera réalisé.

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à Rungis

le 24/01/2019

Signature du déclarant



PORCROS
21, av des Charentes CP 60407
94585 RUNGIS CEDEX
contact@porcros.fr
Tel : 01 46 56 53 70
Fax : 01 46 56 53 76